



COMMUNE  
**D'AIGLE**

**LA MUNICIPALITÉ**

Au Conseil communal d'Aigle

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2024-09 du lundi 13 mai 2024**

relatif à

**L'OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 1'895'000 POUR LA  
PARTICIPATION A LA CREATION DE GRADINS ET DIVERS  
AMENAGEMENTS DANS LA SALLE OMNISPORT DU FUTUR  
GYMNASE DU CHABLAIS ;**

**LA REPONSE AU POSTULAT DE MME DENISE LATTION (PLR) DU 5  
OCTOBRE 2023 INTITULE « GYMNASSE DU CHABLAIS : SITUATION  
ET PERSPECTIVES LOCALES ».**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## **1. PRÉAMBULE**

L'Etat de Vaud va construire le Gymnase du Chablais sur la parcelle 1104 de la Commune d'Aigle, à 500m au sud de la Gare CFF d'Aigle où se situait l'ancien Hôpital d'Aigle. Selon le planning actuel, l'ouverture aurait lieu pour la rentrée scolaire 2027 avec un début des travaux prévu en 2024.

La Municipalité a jugé utile d'étudier les synergies possibles en termes de programme des locaux, plus particulièrement sur la salle omnisport de type VD6, faisant partie intégrante des besoins du gymnase.

Les dimensions prévues sont de 48,3m x 26,3m x 8,3m sous engins suspendus. Ces dimensions ont une grande importance lorsqu'il s'agit d'organiser des compétitions, qu'elles soient régionales ou nationales pour lesquelles des dimensions réglementaires sont évidemment présentes.

Le 5 octobre 2023, Mme Denise Lattion déposait un postulat au nom du groupe PLR intitulé « Gymnase du Chablais : situation et perspectives locales ». A cet effet, il était demandé à la Municipalité ce que devenaient les engagements et les projets communaux liés à la construction du gymnase et dans quels délais. Des points concernant l'utilisation possible par les sociétés locales et la population et dans quelles conditions ont également été soulevés.

## **2. HISTORIQUE**

La salle de gymnastique des Dents-du-Midi, construite en 1972 et rénovée en 2020, correspond à une salle de dimension hybride (39,70m x 25,60m gradins non déployés) entre VD4 et VD5+ et séparable en deux parties de dimension différentes.

Les activités sportives en présence de public dans la salle de gymnastique des Dents-du-Midi ne peuvent se dérouler selon les normes en vigueur dans certains sports (futsal, unihockey grand terrain, handball) en raison de l'aire d'évolution trop petite. Les salles de gymnastique du site de la Grande-Eau ne peuvent pas avoir lieu en présence de public (pas de gradins).

## **3. CONTEXTE ACTUEL**

La Commune d'Aigle ne disposant actuellement pas d'une salle omnisport de type VD6, nous avons ici une belle opportunité de profiter d'une infrastructure intéressante pour nos clubs sportifs locaux.

Le projet de la salle omnisport du Gymnase du Chablais est prévu sans gradins, ces derniers n'étant pas nécessaires pour les besoins du gymnase.

La Municipalité a entrepris des démarches auprès des instances concernées du Canton afin d'examiner les possibilités d'ajouter des gradins ainsi que les aménagements inhérents à ces modifications.

Le Canton est prêt à modifier la salle pour les besoins spécifiques de la Commune mais les coûts complémentaires seront à la charge de la Commune et non du maître d'ouvrage (Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine, ci-après DGIP), ni le futur utilisateur (Direction Générale de l'Enseignement Post-obligatoire, ci-après DGEP).

## **4. DESCRIPTION DU PROJET**

### **4.1 Aménagement de tribunes télescopiques et de gradins fixes**

Afin de proposer l'aménagement suivant au Conseil Communal, les éléments suivants ont dû être pris en compte :

- L'augmentation du volume du bâtiment n'est extensible que d'une trame supplémentaire afin d'être en accord avec l'emprise du Plan d'affectation cantonal.
- Lorsque l'on déploie complètement des tribunes télescopiques, cela a une incidence sur l'aire d'évolution des différentes disciplines sportives, dont certaines ne seraient plus réglementaires.

La proposition suivante mentionne donc l'aménagement de tribunes télescopiques et de gradins fixes avec les aménagements nécessaires en termes de création d'espace et de circulation.

### Aménagement de tribunes télescopiques et fixes (320 + 130 places)

- Création d'une galerie pour l'accès des spectateurs aux tribunes depuis l'extérieur
  - 130 places assises fixes
  - Accès au sous-sol depuis le rez-de-chaussée
  - Augmentation d'une trame de l'emprise du sous-sol et du rez-de-chaussée
  - Augmentation du développé des façades
- Aménagement de trois tribunes télescopiques dans la salle omnisport VD6
  - 320 places assises mobiles
  - Accès depuis le niveau du sous-sol
  - Création de toilettes publiques enterrées et d'un local de stockage pour les associations sportives, hors du volume chauffé, avec accès depuis la cage d'escalier de secours, à l'Est du bâtiment.

Une convention d'usage est en cours d'élaboration entre la DGIP, la DGEO et la Commune d'Aigle concerne d'une part, le financement de la galerie avec tribunes télescopiques escamotables dans la salle de sport cantonale du gymnase et d'autre part, les modalités d'utilisation/exploitation des équipements sportifs, des terrains de sport extérieurs, des places de stationnement, et de l'Aula du gymnase.

En annexe, les documents et plans suivants sont consultables :

- A. Rez-de chaussées avec et sans tribunes déployées
- B. Sous-sol avec et sans tribunes déployées
- C. Coupe transversale avec et sans tribunes déployées
- D. Coupe longitudinale avec et sans tribunes déployées
- E. Schéma de circulation du rez-de-chaussée et du sous-sol
- F. Résumés des disciplines praticables en fonction du déploiement des tribunes

#### 4.2 Coûts des mesures

Les plus-values liées à la réalisation de la variante retenue sont les suivantes. L'ensemble des détails est consultable dans l'annexe G.

|                                                          |     |           |
|----------------------------------------------------------|-----|-----------|
| ▪ CFC 2 : Bâtiment (plus-values liés à l'agrandissement) | CHF | 1'384'000 |
| ▪ Réserve CFC 2 (10%)                                    | CHF | 139'000   |
| ▪ CFC 3 : Equipement d'exploitation (gradins)            | CHF | 251'000   |
| ▪ Réserve CFC 3 (10%)                                    | CHF | 25'000    |
| ▪ Frais secondaires                                      | CHF | 22'000    |
| ▪ Divers et imprévus                                     | CHF | 67'000    |
| ▪ Ameublement et décoration                              | CHF | 7'000     |

|                |            |                  |
|----------------|------------|------------------|
| ▪ <b>TOTAL</b> | <b>CHF</b> | <b>1'895'000</b> |
|----------------|------------|------------------|

### 4.3 Financement

La DGIP ainsi que la DGEO ne prenant pas en charge ces coûts additionnels, il est néanmoins possible d'obtenir des subventions de la part du Service de l'Education physique et du sport (ci-après SEPS) ainsi que de la part de la Fondation du fond du sport vaudois (ci-après FFSV).

En effet, le SEPS soutient fortement ce projet et grâce à son engagement auprès du Conseil d'Etat pour obtenir 60% du montant des surcoûts liés aux besoins sportifs via le Fonds d'utilité publique (ci-après FUP) jusqu'à un plafond admissible de coûts de CHF 2'500'000.-

Par ailleurs, une subvention de la part de la FFSV est cumulaire à celle du Conseil d'Etat.

Le document officiel est consultable en annexe H.

Le montant à la charge de la Commune serait donc de :

|                                     |    |     |           |
|-------------------------------------|----|-----|-----------|
| ▪ Coût des plus-values              |    | CHF | 1'895'000 |
| ▪ Subside du Conseil d'Etat         | /. | CHF | 1'137'000 |
| ▪ Subside de la FFSV (estimé à 15%) | /. | CHF | 284'250   |

|                                 |  |            |                |
|---------------------------------|--|------------|----------------|
| ▪ <b>A CHARGE DE LA COMMUNE</b> |  | <b>CHF</b> | <b>449'750</b> |
|---------------------------------|--|------------|----------------|

### 5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

Comme indiqué précédemment, la Commune d'Aigle ne dispose pas d'une véritable salle omnisport VD6 et les sociétés locales sont actuellement limitées dans l'organisation de compétitions sportives. La possibilité d'accueillir des championnats de sports différents entre le site de la Planchette et le site du gymnase permettra de gérer le calendrier des championnats des différents clubs aiglons.

L'emplacement est particulièrement approprié, puisqu'il est situé à 500m de la gare CFF d'Aigle.

Il est nécessaire de préciser qu'étant donné le nombre limité de personnes pouvant se trouver dans la salle, il n'y aura pas d'événements de grande envergure. Néanmoins, pour la plupart des sociétés sportives locales, la capacité sera suffisante.

Les présidents des sociétés sportives ont été consultés lors des réunions semestrielles avec la division sportive de la Commune et ont montré leur vif intérêt. Le nombre de spectateur est adapté aux besoins de ces associations.

### 6. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

La réalisation de la salle omnisport est, bien entendu, liée à la construction du futur gymnase dont le projet a été mis à l'enquête publique du 23 août 2023 au 21 septembre 2023. L'octroi du permis de construire est lui-même conditionné à l'entrée en force du Plan d'affectation cantonal pour la réalisation du gymnase (PAC) pour lequel des recours ont été déposés devant la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud. Si ces recours n'aboutissent pas et que le PAC entre en force, le permis de construire sera délivré et le projet pourra se réaliser.

Pour cette raison, la Municipalité propose au Conseil communal d'accepter l'octroi d'un crédit pour participer aux frais liés aux infrastructures réalisées pour les besoins communaux.

Dans le cas où le crédit ne serait pas octroyé par le Conseil communal, le projet de la salle omnisport du gymnase sera réalisé avec une salle de gym standard qui répond uniquement aux besoins scolaires, sans gradins.

## **7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON**

La Municipalité d'Echallens a demandé l'octroi d'un crédit de CHF 1'925'000.- pour la participation à la création de gradins et divers aménagements dans la salle omnisports du futur gymnase d'Echallens. Lors de sa séance du 9 février 2023, le Conseil communal a accepté d'octroyer ce crédit afin de pouvoir faire profiter les Associations locales, ainsi que les habitants, des infrastructures sportives réalisées dans le cadre de la construction du gymnase.

## **8. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet s'inscrit dans une perspective de développement durable, dans ses 3 Composantes écologique, économique et sociale.

### Ecologie

L'usage de la salle omnisports étant mutualisée, elle sera utilisée plus souvent permettant une optimisation de l'utilisation du sol.

### Economie

La construction d'une salle omnisport pour un usage communal uniquement serait évidemment beaucoup plus onéreuse.

### Social

Le sport est lieu de rencontres et d'échanges, il crée indéniablement des liens sociaux.

## **9. INCIDENCES FINANCIERES**

Cette dépense figure au plan d'investissement de la législature.

Le montant de CHF 1'895'000.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

### **Amortissement**

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 10 ans sera appliqué dès la fin des travaux.

## **10. REPONSE AU POSTULAT**

En réponse au postulat de Mme Denise Lattion, déposé le 5 octobre 2023 au nom du groupe PLR, le projet communal consiste en une adaptation de la salle de gymnastique (aménagements de gradins) permettant une utilisation au-delà du cadre scolaire mais en tenant compte des besoins du sport local et régional.

Le début des travaux du gymnase est prévu à la fin de l'année 2024 pour une rentrée scolaire envisagée en 2027. En ce qui concerne l'utilisation par le sport local, une convention est en cours d'élaboration entre le Canton et la Commune traitant des conditions d'utilisation de la salle de gymnastique et des terrains de sport extérieurs.

Les frais de construction liés à l'adaptation pour les besoins du sport associatif sont à la charge de la Commune mais largement soutenu sous forme de subventions cantonales par

le Fond d'Utilité Publique du Conseil d'Etat ainsi que la Fondation du Fonds du Sport Vaudois.

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2024-09 du lundi 13 mai 2024
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à financer les plus-values nécessaires à l'aménagement de gradins et divers aménagements au sein de la salle omnisports du futur gymnase du Chablais ci-dessus présentée et d'accorder un crédit de CHF 1'895'000.- ;
2. de déduire de ce montant les subventions octroyées par le Canton, à hauteur de 60 % du montant ci-dessus soit CHF 1'137'000.- ;
3. de déduire de ce montant l'éventuel soutien de Fondation du Fonds du sport vaudois soit CHF 284'250.-
4. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de 1'895'000.- le moment venu, aux meilleures conditions ;

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

G. Devaud



La Secrétaire :

A. Décaillet

Municipal délégué : F. Cottier